

Le ministre pourrait peut-être répondre en même temps à l'autre question que j'ai posée au sujet de l'affectation de subventions déterminées à l'hygiène dentaire. Le ministère étudie la question depuis un certain temps et je voudrais savoir si une décision a été prise.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de dire quel est le montant précis affecté à la recherche dentaire cette année, car tout dépend des projets soumis par les provinces et qui seront approuvés. Une somme d'environ \$15,017,000 est affectée cette année aux subventions à l'hygiène qui comprennent les subventions dentaires. Je regrette que mon honorable ami n'ait pas été ici au début de mon exposé, car j'ai répondu à sa question au sujet d'une subvention dentaire spéciale.

**M. Slogan:** Dans la négative?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Oui. Je crois avoir répondu à toutes les questions. J'ai essayé de les noter et d'y répondre dans l'ordre où elles m'ont été posées. Le député d'York-Humber a aussi posé une question au sujet du salaire des infirmières. Il sait sans doute que la question des salaires intéresse les conseils d'hôpitaux et les infirmières qu'ils engagent. Nous payons environ la moitié des frais d'administration des hôpitaux. Si les salaires augmentent, nous payons toujours le même montant. Nous ne nous intéressons qu'aux salaires que nous payons à nos propres infirmières. Je ne suis pas convaincue que l'esprit de Florence Nightingale est disparu au point que \$20 inciteraient une infirmière à travailler le dimanche, alors que \$12 n'y réussiraient pas. Cependant, je vais aller aux renseignements.

Je signale également que, cette année, en raison du coût plus élevé de l'assurance-hospitalisation, nous avons constitué un groupe pour traiter directement avec les provinces afin d'essayer de maintenir les frais à un niveau raisonnable dans toutes les provinces. Nous l'avons fait sur leur demande, à la suite de la dernière réunion des ministres provinciaux de la Santé et du conseil consultatif de la santé. Ce groupe étudiera notamment le coût des services infirmiers et d'autres services sur une base provinciale.

Si j'ai oublié des questions, je vais m'empresse d'y répondre. J'espère que tous les membres du comité estiment qu'ils sont libres de parler longuement ou brièvement et que rien ne les empêche de prendre la parole. Certaines questions comme l'enquête sur les personnes âgées à laquelle l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges a fait

[M. Slogan.]

allusion hier soir sont très intéressantes et donneront à réfléchir au ministère. Toutefois, on a déjà étudié les budgets principal et supplémentaire des dépenses du ministère pendant deux ou trois jours, sans compter toute la journée d'hier, et j'espère que tous les membres du comité sont maintenant satisfaits et que nous pourrions adopter ces crédits.

**M. Scott:** Puis-je poser une question? Le ministre sait que, au cours des six ou neuf derniers mois, nous avons discuté à la Chambre de la politique du gouvernement en matière de subventions aux hôpitaux. Je ne voudrais pas passer en revue tout ce qu'on a consigné au compte rendu, mais j'aimerais savoir si le gouvernement revise sa politique à ce sujet. Comme le ministre le sait probablement, le problème est le suivant: l'écart entre les subventions fédérales et provinciales, d'une part, et les frais d'exploitation réels des hôpitaux, d'autre part, est considérable et bon nombre de municipalités estiment qu'elles ne peuvent le combler. Je me demande ce que fait ou pense le ministre à cet égard. Procède-t-on à une nouvelle évaluation de l'envergure du programme de subventions et peut-on prévoir qu'on majorera ces subventions au cours de l'an prochain?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Je crois avoir déjà répondu à cette question, monsieur le président. Le sujet a été étudié avant la réunion des ministres de la Santé de même qu'avant la réunion des premiers ministres et on était loin d'un accord unanime sur l'accroissement des subventions. Je ne me propose pas de faire miroiter aux yeux de mon honorable ami l'espoir que des subventions seront augmentées. Cela ne concorde pas avec les vues actuelles du ministère ou du gouvernement car il en résulte un déséquilibre réel. Étant donné que la construction d'installations est l'une des premières choses à faire avant de songer à un régime national de santé, le ministère favorise en général la construction de facultés de médecine et d'autres installations, afin de voir si une aide supplémentaire est requise de la part du gouvernement fédéral.

Il n'est pas question pour le moment d'augmenter la subvention par lit d'hôpital ordinaire. J'aimerais signaler à mon honorable ami, si je ne l'ai déjà fait, que trois provinces surtout sont à court de lits d'hôpital—ce sont la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario.

La chose est plutôt étonnante, si l'on songe que les deux provinces les plus riches sont l'Ontario et le Québec. Les montants qui ont été attribués par l'ancien gouvernement à la construction d'hôpitaux s'appliquent jusqu'en 1968. Cependant, certaines provinces, telle la